



PROCES VERBAL

Ville de Marck-en-Calaisis

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

L'an deux mil dix-sept, le Vendredi 30 juin, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur DUMONT Pierre-Henri, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

DUMONT Pierre-Henri, LEFEBVRE Raymond, BIOUSSE Régis, WACHEUX Annette, JAMPY Isabelle, MARTIN Fabrice, MERCIER Sabrina, NOËL Corinne, LEGROS Marc, LOUCHEZ Laurence, MAGNIER Renée, COURTOIS Thierry, GEISLER Maryse, WILLAUME Quentin, VAUTIER Monique, MASSON Tony, FOURNIER Annick, DELCROIX Nathalie, FIOLET Evelyne, BOUCHEL William, BRANLY Sandrine, CARBONNIER Thérèse.

Étaient Excusés :

DESEIGNE Véronique (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT, Maire)
PILLE Robert (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
LENGLIN Daniel (Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAMBLIN Richard (Pouvoir Isabelle JAMPY)
GATEL Renée (Pouvoir Maryse GEISLER)
EMILE Bernard
MASSET Christian (Pouvoir Annick FOURNIER)

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



INFORMATIONS

- Démission de monsieur Olivier COUPE, Conseiller Municipal
Installation du nouveau Conseiller Municipal monsieur Tony MASSON

Par courrier du 15 mai 2017, monsieur Olivier COUPE a fait part de sa décision de démissionner du Conseil Municipal. La ville a donc informé, par courrier du 16 mai, monsieur Tony MASSON, qu'en application de l'article L.270 du Code Electoral, et en qualité de « suivant sur la liste », il était appelé à le remplacer au sein de cette assemblée. Monsieur Tony MASSON a fait part de sa décision de siéger au Conseil Municipal par courrier en date du 24 mai 2017. Le conseil municipal est donc heureux de l'accueillir en son sein.

ELECTION

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Election des délégués suppléants pour Elections Sénatoriales du dimanche 24/09/17

Le renouvellement d'une partie des sénateurs interviendra le dimanche 24 septembre 2017. Concernant la ville de MARCK, dont la population est comprise entre 9 000 et 30 000 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit et ont l'obligation de participer au scrutin qui aura lieu à Arras le dimanche 24 septembre 2017 toute la journée. Les élections ont lieu au scrutin majoritaire, le 1^{er} tour sera ouvert à 8h30 et clos à 11 heures. S'il y a lieu d'y procéder, le second tour de scrutin sera ouvert de 15h30 à 17h30.

Madame DESEIGNE Véronique et Monsieur le Maire étant considérés d'ores et déjà comme délégués au vue de leurs mandats respectifs, Conseillère Régionale et Député, ils ont désigné comme remplaçants :

Pour madame Véronique DESEIGNE : **SYLVIANNE POTIER**
Pour monsieur Pierre-Henri DUMONT : **EDWARD RINGOT**

Conformément au décret n°2017-1091 du 6 juin 2017 et à l'arrêté du 16 juin 2017 modifié le 20 juin 2017, il y a lieu ce soir de procéder à l'élection de 8 suppléants qui seront amenés à prendre part au vote en cas d'empêchement d'un des délégués de droit.

Les suppléants sont élus sur une même liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Ils doivent être choisis parmi les électeurs de la commune, ils doivent être de nationalité française et ne pas être privés de leur droit civique et politique. Chaque liste de candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, les listes peuvent être complètes ou incomplètes.

Avant de procéder à l'élection, il est proposé de désigner M. Régis BIOUSSE, secrétaire de séance qui va procéder à l'appel.

- adopté à l'unanimité –

M. Régis BIOUSSE procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, le bureau électoral est constitué et comprend comme le prévoit la loi : 1 Président et 4 Elus (les 2 plus jeunes et les 2 plus âgés de l'assemblée) : soit, le Président : Pierre-Henri DUMONT, les membres du bureau : mesdames Monique VAUTIER, Renée MAGNIER, messieurs Quentin WILLAUME et Tony MASSON.

une seule liste est présentée : la liste de la majorité : y figurent les noms suivants :

- LOUVET Dimitri
- PILLE Lucienne
- DECHERF Guillaume
- BOURGOIS Stéphanie
- BARBIER Daniel
- JOLY Danielle
- WASSELIN Jean-Guy
- DESORT Annie

Monsieur le Maire propose une suspension de séance afin que l'opposition, qui n'a pas présenté de liste mais qui souhaiterait le faire, puisse la composer.

Liste présentée par « continuons ensemble » :

- DELDREVE Régis
- DRUESNE Isabelle
- PERON Serge
- LOUVET Denise
- FOURNIER Philippe

Il est 19h11, et le scrutin est déclaré ouvert.

Chaque conseiller municipal est appelé à participer au vote.

A 19h30, le scrutin est déclaré clos. Le dépouillement peut commencer.

Les résultats sont les suivants :

INSCRITS :	29
VOTANTS :	28
NULS :	0
BLANCS :	1
SUFFRAGES EXPRIMES :	27

Liste présentée par la majorité municipale : 23 voix soit 7 élus

Liste présentée par « continuons ensemble » : 4 voix soit 1 élu

Les 8 suppléants sont donc les suivants :

- LOUVET Dimitri
- PILLE Lucienne
- DECHERF Guillaume
- BOURGOIS Stéphanie
- BARBIER Daniel
- JOLY Danielle
- WASSELIN Jean-Guy
- DELDREVE Régis

CONSEIL MUNICIPAL

- Monsieur le Maire propose de désigner monsieur Quentin WILLAUME, secrétaire de séance.

- adopté à l'unanimité –

Le quorum étant respecté, la séance peut commencer.

1.2 Approbation du Procès-Verbal - Réunion de Conseil Municipal du mercredi 28 mars 2017

Nathalie DELCROIX fait remarquer que le détail des informations reprises dans le procès-verbal concernant les décisions prises en vertu de l'article L2122.22 n'avaient pas été communiquées lors de la séance.

Evelyne FIOLET informe l'assemblée de son interrogation à y voir figurer la fixation du montant de la location de la salle de danse alors qu'il était prévu que l'association puisse en jouir pleinement. Monsieur le Maire explique que c'est un prix qui a été fixé afin de maintenir la régie ouverte.

- adopté par 24 POUR, 4 ABSTENTIONS (N.DELCROIX, E.FIOLET, A.FOURNIER + pouvoir)

1.3 Extension périmètre de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers Intégration de la commune d'Escalles – Fixation du nombre et répartition des sièges du Conseil Communautaire – Accord local

Par délibération du 14 février 2017, le Conseil Municipal de MARCK émettait un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune d'Escalles à la Communauté d'Agglomération du Calais dès que possible en 2017.

Par arrêté préfectoral en date du 28 mars 2017, monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a autorisé le retrait de la Commune d'Escalles de la Communauté de Communes Pays d'Opale et son adhésion concomitante à la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers à compter du 1^{er} avril 2017.

Conformément aux articles L5211-6-2 et R5211-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire de Grand Calais Terres & Mers a délibéré pour redéfinir le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération dans les conditions prévues à l'article L5211-6-1 du CGCT et il est demandé aux communes membres de délibérer pour valider cette répartition..

Ainsi, par délibération du 28 avril 2017, le Conseil Communautaire de Grand Calais Terres & Mers a délibéré, fixant à 54 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au I 2°) de l'article L.5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

COMMUNES	NOMBRE DE CONSEILLERS TITULAIRES
CALAIS	27
COQUELLES	2
COULOGNE	5
ESCALLES	1
FRETHUN	1
HAMES-BOUCRES	1
LES ATTAQUES	2
MARCK EN CALAISIS	10
NIELLES-LES-CALAIS	1
SANGATTE	4

Le nombre de conseillers reste inchangé pour Marck.

Il est demandé d'approuver cette composition et d'accepter de fixer à 54 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers.

- adopté à l'unanimité –

2 – FINANCES

2.1 Demande de subvention Caisse d'Allocations Familiales – Relais Assistantes Maternelles

Dans la continuité du projet municipal de restructurer les services petite enfance et suite au déménagement de la ludothèque vers la ferme des Aigrettes, un réaménagement du RAM est envisagé. La salle utilisée par la ludothèque proposerait une superficie de 71 m² pour organiser les actions collectives du Relais assistants maternels (ateliers d'éveil, réunions d'informations, groupes de paroles...).

A ce jour le RAM utilisait une salle de 33 m² pour ses animations et avait le mobilier en fonction de la superficie.

Le RAM bénéficie d'une prestation de service ordinaire de la part de la CAF à raison de 0.7 Equivalent Temps Plein, le service est donc ouvert 24h30 par semaine et se découpe en animations et permanences.

Le RAM propose à ce jour 3 ateliers d'éveil par semaine et deux réunions par trimestre (une réunion d'information et un groupe de parole) pour 12 assistantes maternelles et 15 enfants accueillis simultanément.

Le nouveau projet serait de proposer une salle d'activités avec des coins aménagés : espace adultes rencontre, coin poupée, coin dinette, coin construction, coin langage, coin bébé, espace bricolage et espace moteur. Il permettrait d'accueillir également un plus grand nombre de personnes simultanément du fait de la superficie disponible.

De ce fait, un investissement est à envisager tant sur le plan du mobilier, que pour les jouets et un système de sécurisation des locaux avec une sonnette située côté rue et un visiophone dans la salle car le passage du public se ferait par l'extérieur. Une demande de subvention est à faire auprès de notre partenaire financier qu'est la CAF qui pourrait prendre en charge jusqu'à 40 % des dépenses.

La salle une fois aménagée pourra également être l'objet d'un partenariat avec les autres acteurs du territoire dans le cadre d'un prêt pour leurs actions d'aide à la parentalité (PMI et centre social et culturel).

Cette action rentre pleinement dans le cadre des fonds de financement d'investissement pour les équipements bénéficiant d'une Prestation de Service par la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement de cette action.

- adopté à l'unanimité –

2.2 Fixation de la durée d'amortissement d'immobilisations corporelles

Pour prétendre au cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais sur des projets d'investissement comme la Réhabilitation de la Ferme des Aigrettes ou les travaux d'accès aux modules du stade de MARCK, les dépenses liées à ces travaux doivent être amorties.

Les travaux de réhabilitation de la Ferme des Aigrettes concernent l'aménagement des écuries, des box et des garages en espace habitable.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 392 196 € HT dont 262 347 € HT financés à hauteur de 40 % par la CAF.

Les travaux d'accès aux modules concernent des travaux d'enrobé estimés à 4 530 € HT financés à hauteur de 40 % par la CAF.

Il est proposé d'amortir ces travaux de la manière suivante :

- Réhabilitation de la Ferme des Aigrettes, article 21318, pour l'accueil de la Ludothèque, des ALSH et du Centre Social et Culturel : 15 ans
- Travaux d'accès aux modules du stade de MARCK, article 2128, pour l'accueil des ALSH : 5 ans.

Les amortissements seront calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire, le 1^{er} amortissement démarrant au 1^{er} janvier suivant la fin des travaux (affectation du bien à son imputation définitive).

- adopté à l'unanimité –

2.3 Terrain multisports

Autorisation de demandes de subvention et de participation à des appels à projets

La ville souhaite mettre en place un terrain multisport en sable, essentiellement destiné à la pratique du Beach Soccer, dans l'enceinte du Stade.

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au titre de son programme « Héritage 2024 », le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et la Fédération Française de Football sont susceptibles de soutenir financièrement le projet.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de ce terrain multisports et de donner autorisation au maire pour signer l'ensemble des documents relatifs aux demandes de subventions et concours pour cette opération auprès du Centre National pour le Développement du Sport, du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, de la Fédération Française de Football et de tout autre partenaire financier identifié.

Monsieur le Maire précise que le coût financier s'élève à 80.000 euros et que la subvention pourrait aller jusqu'à 50 %.

- adopté à l'unanimité –

2.4 Terrain de foot à cinq

Autorisation de demandes de subvention et de participation à des appels à projets

La ville souhaite mettre en place un terrain de foot à cinq, dans l'enceinte du Stade, entre les deux terrains Hillewaere et Petitpont, et ce afin de profiter des éclairages déjà en place.

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au titre de son programme « Héritage 2024 », le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et la Fédération Française de Football sont susceptibles de soutenir financièrement le projet.

Il est demandé d'approuver la réalisation de ce terrain de foot à cinq et d'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents relatifs aux demandes de subventions et concours pour cette opération auprès du Centre National pour le Développement du Sport, du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, de la Fédération Française de Football et de tout autre partenaire financier identifié.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un concours et que le financement par la FFF peut aller jusqu'à 100 %.

- adopté à l'unanimité –

2.5 Avenant de prolongation du contrat de fourniture de Gaz

Par délibération du 29 novembre 2016, le Conseil Municipal décidait d'adhérer au groupement de commande pour les marchés de fourniture et d'acheminement de gaz coordonné par la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais.

Toutefois, le contrat de fourniture de gaz de la ville, conclu avec la société Dalkia, pour le chauffage des bâtiments municipaux (P1), inclut des prestations de maintenance des équipements de chauffe (P2) et de gros entretien (P3), et échoit au 16 septembre 2017.

Toutefois, au regard des délais inhérents à la procédure de sélection du prestataire, le démarrage du marché lié au groupement n'est possible qu'à compter du 1^{er} janvier 2018. Monsieur le Maire explique qu'il ne serait pas judicieux de risquer un transfert du contrat de maintenance en période hivernale ; cela apparaissant plus pertinent au mois d'avril.

Aussi, il est demandé d'autoriser la signature de l'avenant de prolongation de l'actuel contrat de fourniture de gaz, conclu avec la société Dalkia, pour le chauffage des bâtiments municipaux (P1), la maintenance des équipements de chauffe (P2) et le gros entretien (P3) aux mêmes conditions, jusqu'au 31 mars 2018.

- adopté à l'unanimité –

Madame Evelyne FIOLET quitte la salle et donne pouvoir à Madame Nathalie DELCROIX.

2.6 Demande de subvention pour les festivités aux Hemmes lors de la Fête des Islandais

Les 9 et 10 septembre 2017 se déroule la Fête des Islandais aux Hemmes de Marck.

Dans le cadre du programme Hauts-de-France en Fête, le Conseil Régional propose un soutien aux initiatives culturelles, sportives et aux animations locales dans le cadre d'une valorisation des traditions populaires, pour les associations et les communes de moins de 20 000 habitants. Ce soutien peut atteindre 40 % du coût total de l'opération.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents de demandes de subventions pour cette opération auprès du Conseil Régional et de tout autre partenaire financier identifié.

- adopté à l'unanimité –

2.7 Aire De Covoiturage - Complément subvention Conseil Départemental

Par délibération du 12 janvier 2016, le Conseil Municipal autorisait le maire à signer avec le Département du Pas-de-Calais l'ensemble des documents relatifs aux subventions liées à la mise en place d'une aire de Covoiturage.

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, par délibération de la Commission Permanente en date du 6 juin 2016, a approuvé l'octroi de 35 000 € de subventions.

Or, après consultation des entreprises, le coût total de l'investissement a été réévalué, passant de 100 000 € à 137 140,07 € HT. Une demande d'aide complémentaire a donc été adressée au Département.

En date du 09 mai 2017, par délibération de la Commission Permanente, le Conseil Départemental a approuvé une augmentation de sa participation financière au projet de 15 000 €.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents relatifs au complément de subvention accordé par le Département du Pas-de-Calais pour la réalisation de l'aire de covoiturage.

Monsieur le Maire précise que les travaux débiteront à l'automne.

- adopté à l'unanimité –

2.8 Fonds de concours Grand Calais Terres & Mers 2017 – Modification

Par délibération du 28 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé de présenter cinq projets pour une participation financière au titre du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, et à signer l'ensemble des documents relatifs à ces dossiers ; à savoir :

- la réalisation d'une aire de covoiturage,
- la réalisation d'un sentier partagé entre le Fort-Vert et Marck,
- la réhabilitation de la Ferme des Aigrettes,
- la réfection de la Rue Victor Hugo,
- et la réalisation de la première tranche de la mise en place de la vidéo protection.

Depuis, des précisions ont été apportées quant aux modalités de mise en œuvre du fonds de concours, à savoir que la commune ne peut prétendre à recevoir dans ce cadre plus que ce qu'elle aura à sa charge ; nous ne pouvons donc demander 40 k€ sur un projet initialement chiffré à 50 k€.

Par ailleurs, après attribution en Commission Achat, le coût du chantier retenu est moindre que celui initialement envisagé, à savoir 37 k€ au lieu de 50 k€, réduisant d'autant la part de cofinancement envisageable par l'agglomération.

Enfin, la ville a également sollicité une subvention auprès du Département du Pas-de-Calais sur ce dossier, qu'il calculerait sur le montant résiduel total à payer par la commune. Donc plus nous avons à payer, plus la subvention peut s'avérer élevée.

Dès lors, il n'apparaît plus judicieux de solliciter un fonds de concours pour le sentier partagé. Le montant initialement prévu peut donc être ajouté sur un des quatre autres projets, en l'occurrence la réhabilitation de la Ferme des Aigrettes.

Ainsi, il est proposé d'augmenter de 40 k€ le montant sollicité pour la réhabilitation de la Ferme des Aigrettes.

Pour résumer, la participation sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération GCTM pourrait être la suivante :

- réalisation d'une aire de covoiturage : 25 000 €
- réhabilitation de la Ferme des Aigrettes : 65 000 €
- réfection de la Rue Victor Hugo : 60 000 €
- réalisation de la 1^{ère} tranche de la mise en place de la vidéo protection : 20 000 €

Il est donc demandé au conseil municipal l'autorisation de présenter ces dossiers pour une participation financière au titre du fonds de concours de Grand Calais Terres & Mers.

- adopté à l'unanimité –

3 – PERSONNEL

3.1 Indemnités des élus

Le statut des élus prévoit le versement d'une indemnité de fonctions qui vise à compenser les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens. Une circulaire du 15 avril 1992 indique que l'indemnité de fonction « ne présente le caractère ni d'un salaire, ni d'un traitement, ni d'une rémunération quelconque ».

Cette indemnité est versée automatiquement au Maire. L'octroi de celle-ci à un Adjoint ou à un Conseiller Municipal est possible dès lors que le Maire lui a donné une délégation par arrêté.

La délibération 2014-16/04-03 du 16 avril 2014 fixe les indemnités des élus de la ville de Marck de la façon suivante :

- Le Maire : 55 % de l'IB 1015,
- Les 6 adjoints : 16.73 % de l'IB 1015 chacun
- Les 6 conseillers municipaux délégués : 5.26 % de l'IB 1015 chacun.

L'indice brut 1015 correspond à l'indice terminal de la fonction publique. Le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 prévoit une augmentation de celui-ci à 1022 à compter du 1^{er} janvier 2017 puis à 1027 au 1^{er} janvier 2018.

Afin d'éviter de prendre une délibération à chaque changement d'indice, il est proposé au conseil municipal de remplacer l'indice 1015 dont il est fait référence dans la délibération 2014-16/04-03 du 16 avril 2014 par les termes suivants : « **l'indice terminal de la fonction publique** ».

Pour information :

Cette augmentation de l'indice de rémunération entraîne un coût de :

- Maire : 12.89 € brut/mois (154.68 € annuel)
- Adjoints : 3.92 € brut/mois (47.07 € annuel) soit 23.52 € brut/ mois pour les 6 adjoints (282.42 € annuel)
- Conseillers Municipaux Délégués : 1.24 € brut/mois (14.88 € annuel) soit 7.44 € brut/mois pour les 6 conseillers municipaux délégués (89.28 € annuel)

- adopté à l'unanimité –

4 – COMMUNICATIONS DIVERSES

- ✓ **Point sur les subventions octroyées à la Mairie suite aux précédentes délibérations passées en Conseil Municipal :**

Dans le Cadre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR), l'Etat a accordé à la ville 94 500 € pour la réhabilitation de la Ferme des Aigrettes, et 101 148,00 € pour la rénovation de la Rue Victor Hugo.

L'Etat également, et plus précisément le Ministère de l'Intérieur, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, a octroyé à la commune 45 341 €, correspondant à 40 % de la première phase d'investissement pour la mise en place de la vidéo protection. Les demandes pour la seconde phase et pour la sécurisation des écoles sont toujours en cours d'instruction.

Par ailleurs, Grands Calais Terres & Mers a octroyé par délibération prise hier, 170 000 € de fonds de concours pour quatre opérations : la réhabilitation de la Ferme des Aigrettes, l'aire de covoiturage, la Rue Victor Hugo et la première phase de vidéo protection.

D'autre part, le Département a validé la hausse de 15 000 € de sa subvention pour son soutien à la réalisation de l'aire de covoiturage, la passant de 35 000 € à 50 000 €.

Aussi, la ville est dans l'attente d'une réponse de la CAF qui devrait être positive pour son soutien financier sur le réaménagement des modules du stade avec 40 %, soit 3 328 € de subventions prévus ; pour les travaux d'aménagement de la Ferme des Aigrettes : pour lesquels un préaccord de 47 960 € a été donné ; pour les travaux relatifs aux aménagements ; pour les Accueils de Loisirs sans Hébergement et 61 680 € pour les aménagements du centre social, représentant 40% des montants respectifs de ces travaux.

Un préaccord de la CAF de 6 000 € pour la sécurisation des accès pour les activités extrascolaires et périscolaires (sur des travaux évalués à 12 000 €) a également été donné ainsi qu'un préaccord pour un soutien financier aux investissements liés à l'extension du RAM, de 3 666 €, soit 40 % des investissements prévus.

De même, des dossiers sont en cours d'instruction auprès de la Fédération Départementale d'Electricité pour la rénovation de l'éclairage public, pour des subventions représentant généralement environ 33 % des investissements, et pour les travaux de la Ferme des Aigrettes, avec rénovation de qualité BBC (Bâtiment Basse Consommation) des espaces, avec une aide s'élevant à 100€/m² d'espace valorisé.

Enfin, la ville sollicite le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le Centre National de Développement du Sport, la Fédération Française de Football, et l'ensemble des partenaires envisageables pour le développement de la commune, l'amélioration du cadre de vie des Marckois, pour des actions de valorisation de notre patrimoine culturel, culturel, touristique et sportifs.

✓ **Budget participatif 2017**

La deuxième édition du budget participatif touche à sa fin.

Cette année, 28 projets ont été déposés par des Marckois. Au final, 11 projets ont été retenus : ils respectaient les trois critères (intérêt général, compétences de la ville et peu de frais de fonctionnement) et rentraient dans l'enveloppe budgétaire initialement prévue (20 000€).

C'est désormais aux habitants de choisir le projet qu'ils veulent voir réaliser : la phase de vote est encore ouverte jusque ce soir, minuit. Vous pouvez voter depuis notre site internet : www.ville-marck.fr. Le résultat sera annoncé la semaine prochaine.

✓ **Déplacement du Marché de la commune**

Suite aux travaux qui vont avoir lieu pour l'aménagement de la future place de l'Europe, le Marché communal a changé d'emplacement depuis ce mardi 27 juin. Désormais, il a lieu tous les mardis de 9h à 12h Résidence Pascal rue Jean-Rostand.

Des mesures de transport ont été prises. Des navettes communales – mini bus de la ville - ont été mises en place pour amener gratuitement les administrés de la commune qui souhaitent se rendre au marché, voire même les reconduire, ceci afin de ne pas pénaliser les Marckoises et les Marckois éloignés, ainsi que les commerçants.

Divers points d'arrêts seront mis en place en fonction de la demande : place de l'Europe, les Hemmes (au Provençal et aux arrêts de bus - à l'église et rue des Islandais -) et au Fort-Vert

(arrêts de bus - à l'église et allée du Littoral -) ; nouveauté pour les riverains des Hemmes et du Fort-Vert.

Nombreux ont été les retours positifs des usagers confirmant que ce marché déplacé pouvait être une bonne idée et surtout la mise en place du transport gratuit.

Comme nous sommes actuellement dans une phase expérimentale, selon l'affluence, des aménagements pourront être prévus afin d'assurer le meilleur service pour la population Marchoise.

En projet, en cas de mauvais temps ou dans l'attente des navettes, des ateliers vont être aménagés à la Maison de quartier Patrick BOULAY, sous forme de bistrot intergénérationnel. Des propositions sont en cours avec le Centre Social et Culturel J.Y. Cousteau et le CCAS.

Les bénéficiaires de l'épicerie sociale EPISOL pourront, par exemple, préparer du café et des gâteaux afin de les proposer aux personnes qui le souhaitent. Ce sera, en quelque sorte, des petits ateliers pédagogiques ciblés sur l'accueil, la présentation et l'hygiène.

✓ **TRAVAUX**

✓ **TRAVAUX DE VOIRIE**

○ Rue des Cyprès

Quelques retards avec l'enfouissement des réseaux, la fin des travaux sera effective mi-juillet.

○ Création d'un parking au terrain synthétique

Les travaux commenceront début juillet par la société CESBRON.

○ Rénovation du parking de l'école du Fort Vert

Les travaux sont prévus mi-juillet par la société CESBRON.

✓ **TRAVAUX DE BATIMENT**

○ Ferme des aigrettes

Les travaux ont démarré et seront terminés pour un déménagement fin août.

✓ **TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEUR**

○ Réalisation d'un terrain de STREET WORKOUT

Les travaux seront réalisés en août.

○ Réalisation et aménagement d'une aire de covoiturage

En raison de la procédure de révision allégée du PLU pour pouvoir implanter cette aire de covoiturage, les travaux seront reportés durant l'automne 2017.

○ Regarnissage terrain d'honneur stade JC Agneray

La société TERNVI effectue actuellement l'aération, la fertilisation et le regarnissage.

○ Aménagement d'un chemin doux avenue de Verdun

Les travaux seront réalisés durant l'été dès l'accord des services départementaux.

✓ **TRAVAUX EN REGIE**

○ Des carrés potagers à la ferme des aigrettes sont terminés.

○ Filet de cage de lancer remplacé.

- Ecole maternelle et primaire du Moulin : double vitrage terminé
Le chemin piétonnier pour la sécurité des enfants est terminé.

- Ecole Hautes Communes
Chemin piétonnier pour la sécurité des enfants terminé.

- Fleurissement
Un labyrinthe a été créé sur le thème de l'Europe aux Dryades par l'association Environnement et Solidarité.
Des totems et des bouquets d'étoiles ont été mis en place. Le thème de l'Europe a été choisi en raison des 25 ans du traité de Maastricht, et des 60 ans du traité de Rome.

Une inauguration de la première stèle : « Père fondateur de l'Europe » a eu lieu le 9 Mai dernier sur la place de l'Europe.

En tout 4 totems ont été implantés sur la commune (place de l'Europe, avenue de Verdun, devant l'étang des Dryades, au rond-point de la zone Marcel Doret, ainsi que 96 fleurs étoilées.

Les totems et structures étoilées en plexiglass ont été réalisés par les employés des ateliers de la citoyenneté (ADLC) en collaboration avec les services techniques de la ville et l'association «Environnement Solidarité» en charge du fleurissement des pieds des structures.

Devant la salle des Dryades, un parcours « labyrinthe » a été réalisé avec 6 panneaux pédagogiques expliquant l'Europe qui sera ouvert au public après le passage du jury des « Villes et villages fleuris » ce mardi 4 juillet. C'est un classement qui a pour vocation de faire connaître et de valoriser les communes qui aménagent et gèrent un environnement favorable au bien-être des habitants.

Le jury labélise les communes de 1 à 4 fleurs dont Marck avec nos 3 fleurs.

A la ferme des Aigrettes, un panneau représentant le drapeau Européen, avec deux plaques commémoratives rappelant les anniversaires des principaux Traités Européens, a été installé.

- Tous les coffrets électriques pour les fêtes et manifestations ont été mis en place (MNE, Dryades, CM H.Seban, Stade des Hemmes).

✓ **PROJET PLACE DE L'EUROPE**

- Aménagement de la place

Les travaux de la rue Victor Hugo sont terminés. Les prochaines phases démarreront en septembre (extension du cimetière et parc urbain).

Le dossier de consultation d'entreprises pour les phases suivantes (extension du cimetière, parc urbain, place de l'Europe et les rues adjacentes) sera lancé le 30 juin pour une remise des plis le 25 août.

✓ **EGLISE DES HEMMES**

6.1 Les allées en enrobés du cimetière seront créées à la rentrée en septembre.

✓ **AUTRES ETUDES**

○ Quartier des Hautes Communes

Le marché concernant l'étude de faisabilité de réaménagement du quartier sera attribué le 07 juillet 2017, cette étude sera réalisée avant la fin de l'année 2017.

○ Vidéoprotection

La première phase de mise en place du système sera réalisée cet été. L'installation sera opérationnelle courant septembre.

✓ **MANIFESTATIONS PASSES**

- Grande participation des élèves en 4 groupes au **CROSS des écoles** le mercredi 29 mars au Stade Jean-Claude Agneray. Les enfants ont été récompensés Les récompenses seront remises à 11h.

- **Toujours une réussite sous un très beau soleil ; la Brocante de printemps** ce dimanche 2 avril toute la journée a de nouveau remporté un vif succès.

- Grand succès encore cette année à notre traditionnelle **Chasse aux œufs** à l'occasion des **fêtes de Pâques**, organisée par le CMJ pour le plus grand bonheur des enfants de la commune à la ferme des Aigrettes. Plus de 500 enfants ont participé à cette manifestation.

- Ce sont toutes les écoles de Marck qui ont participé aux « **chorégies 2017 des écoles** » le jeudi 4 et vendredi 5 mai au Complexe municipal Hubert Seban.
Cette manifestation s'est clôturée par un concert avec la participation du collège B.Vian accompagné de 4 autres collèges ; 150 élèves sur scène pour ce magnifique spectacle.

- Le départ des **4 jours de Dunkerque** a été un évènement exceptionnel : Grand Prix des Hauts de France sur la commune de Marck le vendredi 12 mai dernier sur la Place de l'Europe ! Marck était pour la première fois ville de départ : village, animations car podium, après-midi récréative sur le thème du vélo.
En soirée et pour terminer cette belle journée, un grand podium Radio 6 avait été organisé en plein air au stade JC Agneray avec de nombreux chanteurs connus et d'actualité ! 10 000 personnes se sont rassemblées pour passer ce moment magique !!!

- Michel Pruvot, accordéoniste et Jérôme Dhainaut Orchestra ont su animé pour le plus grand plaisir des séniors Marckois le **Thé Dansant** le Mardi 16 mai au Complexe H.Seban avec la participation du Comité des Fêtes ; tarte et boisson ont été offertes par le CCAS.

- Plus de trente quartiers de la commune se sont inscrits cette année à l'occasion de la **Fête des voisins** ce 19 mai. C'est donc plus de 700 personnes qui se sont rassemblés pour passer un moment agréable et convivial.

- Pour la 3^{ème} édition d'Incroyable Marckois au Complexe H.Seban le samedi 20 mai, ce sont plus de 20 prestations qui se sont suivies entre chants et danses... Près de 400 personnes ont assisté à cet évènement ! Le jury était composé de plusieurs professionnels du chant et de la danse et de 5 jeunes dont 4 élus du CMJ et Elodie Leblanc, gagnante de 2016.

Cette année, le trio de danseurs Trans'en'danse a gagné le 1^{er} prix, Ophélie Pagnerre s'est placée 2^{ème} et Claire Fromentin est arrivée 3^{ème}.

- La fête des mères et fête des pères ont été célébrées le Jeudi 1^{er} juin pour nos anciens au Foyer de l'Age d'Or. J'ai eu l'occasion de remettre une jolie rose aux dames et une bouteille de vin aux messieurs ; 90 convives soit 57 femmes et 33 hommes.
- Mercredi 21 juin 2017 : traditionnel « Repas dansant » de la ducasse pour les personnes âgées au Complexe Hubert Seban animé par Claude CARON et la participation de Romain PRUVOST. Un excellent repas réalisé par Monsieur MIQUEL a été servi : dégustation de foie gras, brochette de saumon et gambas, carbonade flamande, salade fromage et un savoureux dessert chocolat /framboises. Malgré la canicule (eau et brumisateurs étaient à disposition), une centaine de convives ont participé à cet évènement et ont dansé jusque tard dans l'après-midi.

✓ MANIFESTATIONS A VENIR

- Samedi 1^{er} juillet : **30^{ème} anniversaire du Jumelage** avec Inauguration d'une stèle et plantation d'un arbre offert par le comité d'Haibach à la ferme des aigrettes dès 11 heures avec la présence d'une délégation de la commune.
- Toujours ce même Samedi : **Fête de l'été et cochoui** sur la place de l'Europe avec structures gonflables (pour petits et grands) dans l'après-midi, cochon grillé et animations musicales dès 18h30 avec Accoustik Band en déambulation sur la place puis le groupe Nevada mettra l'ambiance sous chapiteau jusque tard la nuit !.
- la 11^{ème} **Boum des jeunes** de fin d'année scolaire (gratuite et sur invitation) aura lieu le mercredi 5 juillet au Complexe Hubert Seban, pour les jeunes du CM2 à la 3^{ème}, de 19h à 22h.
- Cette année **l'Accueil de loisirs** sera organisé du lundi 10 juillet au mercredi 30 août ; les enfants de 3 à 15 ans seront accueillis au Stade de Marck. Plus de 300 enfants par semaine profiteront des diverses activités concoctées et organisées par l'équipe d'animation de la commune.
- Jeudi 13 juillet : le **traditionnel feu d'artifice** au stade municipal de Marck. Un bal des pompiers est également prévu dès 21 heures sur le parking du complexe Hubert Seban.
- Vendredi 14 juillet : **cérémonie officielle** sur la Place de l'Europe à 10h30 suivie de la guinguette à la ferme des aigrettes.
- Notez dès à présent sur vos agendas « Les brocantes de l'été » :
 - *Dimanche 16 juillet sur l'avenue du Général de Gaulle de 8h à 18h organisée par le FJEP Cyclotourisme
 - *Dimanche 20 août sur l'avenue de Calais de 8h à 18h organisée par le Basket Club et le tennis.

5 – ARTICLE L.2122.22 DU C.G.C.T. :

Régies :

- Régie de recettes Jeunesse : Accueil de Loisirs Eté : fixation d'un tarif de 5 € par nuitée de camping ou veillée

- Régie de recettes Maison de la Nature et de l'Environnement : fixation des tarifs pour activités et animations diverses :
 - 1 groupe de 8 à 14 personnes :
 - 1 atelier dans une demi-journée : 3,5 €/personne
(dérogation possible pour un groupe plus petit : tarif plancher : 28 €)
 - 2 ateliers dans une journée : 6 €/personne
 - Atelier anniversaire dans une demi-journée (sans goûter) : 30 €
 - 1 groupe de 15 à 30 personnes :
 - 1 atelier dans une demi-journée : 60€
(dérogation possible pour quelques personnes en plus)
 - 2 ateliers dans une journée : 110 €
 - 2 groupes d'une même structure :
 - 1 atelier dans une demi-journée : 110 € (soit 2 ateliers en simultanément)
 - 2 ateliers dans une journée
 - Soit 4 ateliers : 2 en simultanément par demi-journée : 200 €
 - Soit 1 atelier pour le 1^{er} groupe/visite libre pour le 2^{ème} groupe puis alternance après le pique-nique) : 110 €
 - Visite guidée de la structure (1h) de 8 à 30 personnes : 30 €

Marchés Publics : Procédures adaptées :

- Réfection du parking de l'ancienne école du Fort-Vert et démolition du garage
- Réfection de l'éclairage public Allée des Mélèzes
- Réfection de l'éclairage public Allée de l'Age d'Or
- Entretien terrains de football
 - Lot 1 : Entretien terrains gazonnés
- Fourniture de peinture
 - Lot 1 : Peinture routière
 - Lot 2 : Peinture du bâtiment
 - Lot 3 : Peinture pour traçage de terrain
 - Lot 4 : Produits pour travaux préparatoires
 - Lot 5 : Consommables
- Fourniture de Vidéoprojecteurs Interactifs
- Embellissement et fleurissement de la Ville
- Réalisation d'un cheminement entre Marck et le Fort Vert
- Fourniture de menuiseries
- Entretien des vitres
- Travaux de réhabilitation de la Ferme des Aigrettes
 - Lot 1 : Gros Œuvre
 - Lot 2 : Electricité
 - Lot n°3 : Chauffage – Ventilation - Plomberie
 - Lot n°4 : Menuiseries Extérieures - Bardage
 - Lot n°5 : Insertion professionnelle par le biais de la réalisation des travaux de Second Œuvre
- Création d'allées au cimetière des Hemmes
- Fourniture de mobilier scolaire - 2017
- Fournitures scolaires et périscolaires
- Création d'une zone de stationnement verte pour le terrain synthétique
- Concert le 12 mai
- Ville étape du GP des Hauts de France - 4 jours de Dunkerque
- Acquisition d'obstacles béton pour voirie
- Acquisition d'un chapiteau,

- Acquisition de goodies promotionnels
- Prestation d'un service de sécurité lors du concert

Arrêté :

- Autorisation de perception de dons et legs dans le cadre des animations du 12 mai

Emprunt :

- Emprunt de 3 000 000 € contracté auprès de la Banque Postale composé d'une phase de mobilisation et une seule tranche obligatoire :
 - Phase de mobilisation :
 - Durée : 1 an du 27/04/2017 au 27/04/2018
 - taux d'intérêt annuel : index EONIA post-fixé assorti d'une marge de + 0.89 %
 - Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation
 - Tranche obligatoire mise en place en une seule fois le 27/04/2017 :
 - Durée d'amortissement : 20 ans et 1 mois
 - Taux d'intérêt annuel : taux fixe 1.84 %
 - Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle avec date 1^{ère} échéance le 01/05/2019
 - Mode d'amortissement : constant

Commissions :

- Commission d'engagement : 0,15 % du montant du contrat de prêt
- Commission de non-utilisation : 0,10 %

Madame Nathalie DELCROIX fait remarquer à l'assemblée que lors de la dernière commission achats, un marché concernant le cheminement entre Marck et le Fort Vert a été attribué à la société Melchior dont le représentant est le suppléant de Monsieur le Maire en sa qualité de conseiller départemental.

Monsieur le Maire répond qu'il a toujours été décidé de choisir les entreprises en prenant en compte plusieurs critères, dont le prix, le délai d'exécution, la technicité et l'impact sur l'environnement.

Les services techniques examinent les offres et les variantes proposées par les entreprises et votent chaque proposition afin d'aider la commission à faire son choix. Monsieur le Maire rappelle que la commune se mettrait dans l'illégalité si elle acceptait une offre moins bien notée en commission. Il rappelle qu'il ne siège, ni en commission Achats, ni en commission d'appels d'offres, afin de garantir la parfaite indépendance des commissions.

Si l'entreprise MELCHIOR a obtenu le marché, le premier qu'elle obtient sur la commune de MARCK, c'est tout simplement car elle a obtenu la meilleure note et qu'elle fut conséquemment choisie pour ce marché, par la commission elle-même.

LA SEANCE SE TERMINE A 20h50